

Faire une demande de carte nationale d'identité : quelles sont les 3 étapes à suivre ?

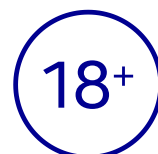
Quels sont les documents à avoir pour une personne majeure ou un mineur émancipé ?	2
Une personne majeure, c'est quoi ?	2
Un mineur émancipé, c'est quoi ?	2
Comment faire une 1 ^{ère} demande de carte d'identité ?	2
Comment renouveler la carte d'identité ?	4
Quels sont les documents à avoir pour une personne mineure ?	5
Une personne mineure, c'est quoi ?	5
Comment faire une 1 ^{ère} demande de carte d'identité ?	5
Comment renouveler la carte d'identité ?	6
Etape 2 : Faire une demande par internet	7
Etape 3 : Déposer votre dossier à la mairie	8

Etape 1 : Préparer tous vos documents

Quels sont les documents à avoir
pour une personne majeure ou un mineur émancipé ?

Une personne majeure, c'est quoi ?

Une personne majeure est une personne
qui a plus de 18 ans.
La loi dit qu'à 18 ans,
une personne majeure est un adulte.
Elle peut décider seule pour beaucoup de choses importantes.
Par exemple, elle peut voter ou se marier sans autorisation.



Un mineur émancipé, c'est quoi ?

Un mineur émancipé a moins de 18 ans.
La loi lui donne le droit d'avoir les mêmes droits qu'un adulte.
Le mineur émancipé a le droit de :

- Signer des documents
- Faire des démarches administratives
- Gérer son argent seul



Les parents n'ont plus d'autorité sur un mineur émancipé.

Seul un juge peut décider d'émanciper un mineur.
Un mineur peut aussi être émancipé
s'il se marie à 16 ans.

Comment faire une 1^{ère} demande de carte d'identité ?

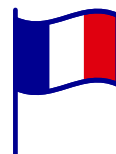
Vous devez apporter :

- Votre passeport si vous en avez.
Votre passeport doit être valide ou périmé.
La date de validité est inscrite sur le passeport.
Exemple, si la validité est le 1^{er} janvier 2020,
votre passeport est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2025.



Ou

- Un acte de naissance de moins de 3 mois
Un acte de naissance est un document officiel.
Il prouve la naissance d'une personne.
comme le nom de la personne ou sa date de naissance.
Vous devez demander un acte de naissance
à la mairie de votre ville de naissance.
- Un justificatif qui prouve que vous êtes français
Par exemple, le certificat de nationalité française ou CNF.
Le CNF indique comment vous êtes devenu français.
Vous devez demander au tribunal de proximité votre CNF.
Le tribunal de proximité est un tribunal
proche de chez vous.
- Une photo d'identité couleur.
La photo doit respecter les règles.
Vous devez avoir le visage bien visible.
Vous ne devez pas sourire.
Vous pouvez prendre la photo chez un photographe ou
dans un photomaton.
- Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.
Le justificatif de domicile est un document
qui prouve où vous habitez,
par exemple une facture d'électricité,
une facture de gaz
ou une facture de téléphone à votre nom.



Selon votre situation,
vous devez apporter d'autres documents.

Vous trouverez la liste de tous les documents à donner
sur le site [portail citoyen 1^{ère} demande pour une personne majeure ou mineure émancipée](#)



Comment renouveler la carte d'identité ?

Vous trouverez la liste de tous les documents à donner sur le site [portail citoyen renouvellement pour une personne majeure ou mineure émancipée](#)



Quels sont les documents à avoir pour une personne mineure ?

Une personne mineure, c'est quoi ?

Une personne mineure a moins de 18 ans.

Une personne mineure n'a pas encore tous les droits d'un adulte.

Une personne mineure a un représentant légal.

Un représentant légal est une personne qui a le droit de décider

pour une autre personne.

Exemple :

- Les parents pour un enfant
- Un tuteur pour une personne sous tutelle

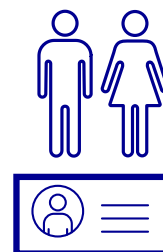
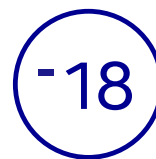
Comment faire une 1^{ère} demande de carte d'identité ?

Vous devez apporter :

- Le passeport de votre enfant s'il en a un.
Le passeport doit être valide ou périmé.
La date de validité est inscrite sur le passeport.
Exemple, si la validité du passeport est le 1^{er} janvier 2020,
le passeport est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2025.

Ou

- Un acte de naissance de moins de 3 mois.
Vous devez demander un acte de naissance à la mairie de la ville de naissance de l'enfant.
- Un justificatif qui prouve que l'enfant est Français
- La pièce d'identité du parent
- Un justificatif qui prouve que vous êtes le parent de la personne mineure.
Par exemple, le livret de famille.
- Une photo d'identité couleur.
La photo doit respecter les règles.



Vous ne devez avoir le visage bien visible.

Vous ne devez pas sourire.

Vous pouvez prendre la photo chez un photographe ou dans un photomaton.

- Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.
Le justificatif de domicile est un document qui prouve où vous habitez.
Par exemple une facture d'électricité,
une facture de gaz ou une facture de téléphone à votre nom.

Selon votre situation,
vous devez apporter d'autres documents.

Vous trouverez la liste de tous les documents à donner
sur le site [portail citoyen 1^{ère} demande pour une personne mineure](#)



Comment renouveler la carte d'identité ?

Vous trouverez la liste de tous les documents à donner
sur le site [portail citoyen renouvellement pour une personne mineure](#)



Etape 2 : Faire une demande par internet

Vous devez faire votre demande de carte d'identité sur le site [Pré-demande de Carte Nationale d'Identité](#)

Une pré-demande c'est remplir des formulaires administratifs avant le rendez-vous à la mairie.



Puis, vous imprimez votre pré-demande ou vous écrivez sur un papier le numéro de pré-demande.
Vous allez donner ce numéro à la mairie



Etape 3 : Déposer votre dossier à la mairie

Vous prenez rendez-vous avec la mairie
par internet sur ce [site](#).



Faites attention à bien valider toutes vos informations.
Par exemple, le numéro de la pré-demande.

Vous inscrivez votre adresse email.
Vous recevez un message
qui confirme le rendez-vous à la mairie.



Il est conseillé de donner un numéro de téléphone mobile.
Cela permet :

- d'être informé
 - d'être identifié sur la borne,
à l'accueil de la mairie.
- Une borne est un ordinateur.

Si vous n'avez pas de téléphone mobile,
écrivez n'importe quels numéros.

Il faut 10 chiffres.

Ecrivez ces chiffres
pour pouvoir vous identifier
sur la borne de la mairie.

Vous devez arriver à l'heure à votre rendez-vous
à la mairie.

Si vous êtes en retard
vous perdez votre priorité.



Document rédigé par E.Auffret, relu et validé par Audrey Coudouel et Matthieu Lepas
de l'Association Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon et Victor Loisel de l'ESAT du
Boulonnais.
Certaines définitions proviennent du dictionnaire Falc'able.

Les images proviennent de la base de pictogrammes FALC
du Service d' Informations sur Gouvernement.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu